COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1er OCTOBRE 2025

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge, tenue mercredi le premier (1er) jour du mois d'octobre deux mille vingt-cinq à 19h30, au Centre communautaire Albert Santerre, situé au 857, chemin St-Ignace à Saint-Ignace-de-Stanbridge.

Sont présents

Mme Dominique Martel, Mairesse
Mme Sonya Lapointe, conseillère # 1
M. André Choinière, conseiller # 2
Mme Annie Préfontaine, conseillère # 3
Mme Myriam Falcon, conseillère # 4
M. Ghislain Quintal, conseiller # 5

Sont absents

M. Éric Rioux, conseiller #6

Formant quorum, sous la présidence de Madame Dominique Martel, agissant à titre de présidente d'assemblée

Greffier d'assemblée : Monsieur Nicolas Turgeon-Morin

---

1. OUVERTURE

2. ORDRE DU JOUR

3. PROCÈS-VERBAUX

3.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2025

4. CORRESPONDANCE

5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

6. URBANISME

6.1 RAPPORT DES PERMIS ÉMIS

7. TRÉSORERIE ET ADMINISTRATION

7.1 COMPTES À PAYER
7.2 DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS AU 31 AOÛT 2025
7.3 RENOUVELLEMENT DE LA LICENCE PARE-FEU MERAKI 2026
7.4 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE DE VÉRIFICATION COMPTABLE 2025 DE RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON
7.5 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE DE PG SOLUTION POUR LE SERVICE DE PORTAIL DES DONNÉES IMMOBILIÈRES
7.6 ACCEPTATION DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR L'ÉCHANTILLONNAGE DE L'EAU POTABLE AVEC LA VILLE DE BEDFORD
7.7 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE DE CONSULTATIONS GÉNÉRALES À TAUX FORFAITAIRE DE VOX 2026
7.8 RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC LA SPA DES CANTONS 2026

8. RÈGLEMENTS ET POLITIQUES

8.1 RAPPORT CONCERNANT L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE 2024
8.2 DÉMARCHE MADA - FORMATION DU COMITÉ
8.3 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT RM330-7 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
8.4 ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT RM330-7 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
8.5 EXAMEN DU MANDAT DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

9. RESSOURCES HUMAINES

10.VOIRIE MUNICIPALE

11.LOISIRS

12.AFFAIRES DIVERSES

12.1 DEMANDE DE SUPPORT FINANCIER DE LA MAISON DES JEUNES LE BOUM 2025
12.2 DEMANDE DE COMMANDITE DE TOURNOI M15 DE BEDFORD

13. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

14. CLÔTURE DE LA SESSION ORDINAIRE

COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

2. ORDRE DU JOUR

2025.10169

IL EST PROPOSÉ PAR Ghislain Quintal
APPUYÉ PAR André Choinière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour proposé le 1er OCTOBRE 2025 soit adopté en laissant le point *Affaires diverses* ouvert jusqu'à la fin de la présente séance.

ADOPTÉ

3. PROCÈS-VERBAUX

3.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2025

2025.10170

Remis à la prochaine séance ordinaire du conseil

4. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance

5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

6. URBANISME

6.1 RAPPORT DES PERMIS ÉMIS

Les membres du conseil ont individuellement pris connaissance de la liste des permis émis en SEPTEMBRE 2025.

7. TRÉSORERIE ET ADMINISTRATION

7.1 COMPTES À PAYER

2025.10171

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation de compétence dévolue à la direction générale, ainsi que les autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises par le conseil municipal lors des séances précédentes ;

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits et dépenses autorisées, ainsi qu'en vertu de la délégation de compétence de la direction générale.

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR André Choinière
APPUYÉ PAR Annie Préfontaine
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise les dépenses effectuées au cours du mois de SEPTEMBRE 2025, accepte les salaires payés et le paiement des comptes, au total représentant les déboursés suivants :

Total des comptes à payer : 393 830.43 $

Total des salaires : 28 934.47 $

ADOPTÉE
Je, greffier-trésorier, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

7.2 DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS AU 31 AOÛT 2025

2025.10172 Le directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge dépose les états comparatifs au 31 AOÛT 2025 comme prévu à l'article 176.4 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1).

7.3 RENOUVELLEMENT DE LA LICENCE PARE-FEU MERAKI 2026

2025.10173 **CONSIDÉRANT QUE** le pare-feu MERAKI est un élément essentiel faisant partie intégrante du plan de sécurité informatique de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Myriam Falcon
APPUYÉ PAR Sonya Lapointe
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise la dépense de 986.49 $ (taxes incluses) auprès de GC Brieau, incluant le renouvellement de la licence au prix de 583.00 $ plus taxes applicables et de 275.00 $ plus taxes applicables pour le service technique.

ADOPTÉE
Je, greffier-trésorier, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

7.4 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE DE VÉRIFICATION COMPTABLE 2025 DE RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON

2025.10174 **CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité est satisfaite du travail réalisé par la firme Raymond Chabot Grant Thornton durant l'audition comptable de l'exercice 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire renouveler le service d'audit financier avec Raymond Chabot Grant Thornton ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Annie Préfontaine
APPUYÉ PAR Ghislain Quintal
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE ce conseil renouvelle le mandat de la firme de comptable Raymond Chabot Grant Thornton pour l'audition des livres de l'année 2025 au montant de 9 805.00 $, plus taxes applicables.

QUE ce conseil autorise les travaux supplémentaires, par exemple la préparation de l'analyse des projets en cours, l'ajustement des revenus de transferts ou d'autres ajustements aux livres pour un montant n'excédant pas 5 000.00 $.

ADOPTÉE
Je, greffier-trésorier, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

7.5 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE DE PG SOLUTION POUR LE SERVICE DE PORTAIL DES DONNÉES IMMOBILIÈRES

2025.10175 **CONSIDÉRANT QUE** la solution utilisée par la Municipalité arrive en fin de vie le 31 décembre 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la solution est de moins en moins utilisée ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit traiter à l'interne un nombre grandissant de demandes ;

CONSIDÉRANT QUE le portail des données immobilières (PDI) est utilisé par 70% des municipalités au Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité anticipe recevoir un volume de ristournes appréciable dans les années à venir provenant du portail des données immobilières ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Sonya Lapointe
APPUYÉ PAR André Choinière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE ce conseil autorise le Directeur général à signer une entente de service avec PG Solution au montant de 809.00 $, plus taxes applicables.

ADOPTÉE
Je, greffier-trésorier, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

7.6 ACCEPTATION DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR L'ÉCHANTILLONNAGE DE L'EAU POTABLE AVEC LA VILLE DE BEDFORD

2025.10176

CONSIDÉRANT la proposition d'entente intermunicipale soumise par la Ville de Bedford le 18 septembre 2025 concernant son nouveau service d'échantillonnage de l'eau potable ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité à l'obligation de faire tester l'eau potable au centre communautaire sur une base récurrente ;

CONSIDÉRANT QUE le coût annuel de la proposition soumise est appréciablement moindre ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Ghislain Quintal
APPUYÉ PAR André Choinière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE ce conseil autorise la Mairesse et le Directeur général à signer l'entente intermunicipale avec la Ville de Bedford pour un montant de 2 750.00 $, plus taxes applicables ;

QUE de l'offre de la Ville de Bedford soit considérée comme faisant partie intégrante de la présente résolution comme si elle y était tout au long reproduite.

ADOPTÉE
Je, greffier-trésorier, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

7.7 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE DE CONSULTATIONS GÉNÉRALES À TAUX FORFAITAIRE DE VOX 2026

2025.10177

ATTENDU QUE le conseil désire renouveler le service de consultation général avec la firme d'avocat VOX AVOCATS INC pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026;

CONSIDÉRANT l'offre de service de consultations générales à taux forfaitaire soumise par VOX AVOCATS INC le 17 septembre 2025 ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Myriam Falcon
APPUYÉ PAR Annie Préfontaine
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE ce conseil accepte l'offre de service de VOX AVOCATS INC pour un montant de 500.00 $, plus taxes applicables ;

QUE de l'offre de service de VOX AVOCATS INC soit considérée comme faisant partie intégrante de la présente résolution comme si elle y était tout au long reproduite.

ADOPTÉE
Je, greffier-trésorier, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

7.8 RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC LA SPA DES CANTONS 2026

2025.10178

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire confier à nouveau à la Société protectrice des animaux des Cantons l'application de son règlement concernant le contrôle des animaux et du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens du gouvernement du Québec ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Sonya Lapointe
APPUYÉ PAR André Choinière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE ce conseil autorise le Directeur général à signer l'entente de service avec la SPA SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DES CANTONS ayant des frais administratifs de 500.00 $ annuellement payable le 1er janvier de chaque année ;

QUE de l'offre de service de la SPA SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DES CANTONS soit considérée comme faisant partie intégrante de la présente résolution comme si elle y était tout au long reproduite.

ADOPTÉE
Je, greffier-trésorier, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

8. RÈGLEMENTS ET POLITIQUES

8.1 RAPPORT CONCERNANT L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE 2024

2025.10179

Le directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge dépose le rapport concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle 2024 conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1)

8.2 DÉMARCHE MADA - FORMATION DU COMITÉ

2025.10180

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge a présenté le 2 OCTOBRE 2023 une demande d'appui financier pour l'élaboration d'une politique MADA dans le cadre du Programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés, volet 1 ;

CONSIDÉRANT QU'à la suite à l'acceptation de la subvention octroyée par le secrétariat aux aînés dans le cadre du programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés, volet 1, la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge désire réaliser la démarche MADA ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité Saint-Ignace-de-Stanbridge entend réaliser la démarche conformément aux engagements tels que mentionnés dans la convention d'aide financière ;

ATTENDU QUE la Municipalité a pour mission d'assurer le bien-être de leurs citoyennes et de leurs citoyens ainsi que la vitalité de leur communauté ;

ATTENDU QUE la démarche MADA relève d'un pouvoir de la Municipalité lui permettant d'intervenir dans les limites de ses compétences et de jouer un rôle actif auprès des personnes aînées ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Myriam Falcon
APPUYÉ PAR André Choinière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal procède à la création d'un comité de pilotage sous la présidence de la personne responsable du dossier des personnes aînées.

Lequel comité doit être composé :

- d'au moins deux membres de la communauté, soient des citoyens ou des organismes locaux ;
- de la personne responsable du dossier des personnes aînées
- du Directeur général

Lequel comité aura le mandat :

- de réaliser les étapes de la démarche conformément aux principes inhérents à la concertation et à la participation citoyenne et sociale ;
- de recommander la politique et son plan d'action MADA au conseil municipal ou de ville ;
- d'assurer la mise en place de mécanismes de mise en œuvre et de suivi du plan d'action.

ADOPTÉE

8.3 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT RM330-7 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

2025.10181

Monsieur Ghislain Quintal donne AVIS DE MOTION qu'à une prochaine séance de ce conseil, sera adopté le règlement numéro RM330-7 concernant la circulation et le stationnement.

8.4 ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT RM330-7 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

2025.10182

CONSIDÉRANT que le Code de la sécurité routière accorde aux municipalités différents pouvoirs réglementaires en matière de contrôle de la Circulation ;

CONSIDÉRANT les dispositions de la Loi sur les compétences municipales ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'élargir l'application de l'infraction prévue à l'article 14 aux agents de la paix également, en plus de la réviser ;

CONSIDÉRANT également qu'il y a lieu de prévoir la majoration des peines qui sont prévues au présent règlement, le tout, pour notamment prévoir une meilleure harmonisation avec les dispositions du Code de la sécurité routière ;

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du présent projet de règlement a dûment été donné le 1er octobre 2025 ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Sonya Lapointe
APPUYÉ PAR Myriam Falcon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le projet de règlement RM330-7 concernant la circulation et le stationnement soit adopté.

ADOPTÉE

Aux fins de demander une dispense de lecture lors de son adoption, une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil plus de 2 jours avant la présente séance.

8.5 EXAMEN DU MANDAT DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

2025.10183

9. RESSOURCES HUMAINES

10. VOIRIE MUNICIPALE

11. LOISIRS

12. AFFAIRES DIVERSES

12.1 DEMANDE DE SUPPORT FINANCIER DE LA MAISON DES JEUNES LE BOUM 2025

2025.10184 REFUSÉE

12.2 DEMANDE DE COMMANDITE DE TOURNOI M15 DE BEDFORD

2025.10184 REFUSÉE

13. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Une deuxième période de questions a été tenue telle que requise par la loi.

14. CLÔTURE DE LA SESSION ORDINAIRE

2025.10185 ATTENDU QUE l'ordre du jour est épuisé.

IL EST PROPOSÉ PAR Myriam Falcon
APPUYÉ PAR André Choinière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil déclare la clôture de l'assemblée.

Il est 19h57.

ADOPTÉE

Dominique Martel
Mairesse

Nicolas Turgeon-Morin
Directeur général/greffier-trésorier

Je, Dominique Martel, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Dominique Martel, mairesse